



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juin 2022
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-deuxième session

31 mai-1^{er} juillet 2022

Projet de rapport

Rapporteur : M. Luiz **Feldman** (Brésil)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2023

[Point 3 a)]

Programme 12 Établissements humains

1. À sa 6^e séance, le 2 juin 2022, le Comité a examiné le programme 12 (Établissements humains) (projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021) [A/77/6 (Sect. 15)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme pour 2023 par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2022/13).

2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu, avec des représentants et une représentante du Secrétariat, aux questions posées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Les délégations ont déclaré leur soutien au travail réalisé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour appuyer l'action menée par les États Membres ainsi qu'au projet de plan-programme pour 2023. Une délégation a indiqué qu'elle appréciait tout particulièrement les travaux relatifs au déplacement des populations vers les villes et aux villes intelligentes pour tous ainsi que celui relatif aux pauvres vivant en milieu urbain. Une autre délégation s'est félicitée de l'action menée par ONU-Habitat pour relever les défis posés par l'urbanisation durable, notamment la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, afin que le plus grand nombre possible profite des avantages sociaux, économiques et environnementaux offerts par le développement urbain durable. Le rôle qu'ONU-Habitat a continué de jouer dans le suivi des progrès réalisés au niveau mondial dans



la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif 11, et dans l'établissement de rapports y relatifs, a également été souligné.

4. Les délégations ont exprimé leur gratitude à ONU-Habitat, pour ses travaux et pour son intention, indiquée dans l'avant-propos du rapport, de s'employer à réaliser un projet audacieux et ambitieux d'apporter à tous et toutes « une meilleure qualité de vie dans un monde en pleine urbanisation » en œuvrant avec les États Membres et les partenaires pour bâtir des villes et des communautés inclusives, sûres, résilientes et durables. Une délégation a fait observer qu'ONU-Habitat s'attachait à promouvoir l'urbanisation comme force de changement positif qui bénéficiait aux personnes et communautés en réduisant les inégalités, la discrimination et la pauvreté, et a ajouté que le développement urbain durable avait un effet stimulant sur le développement car il permettait d'améliorer les conditions de vie des plus défavorisés. Il a été noté qu'une urbanisation intelligemment planifiée qui produit des villes efficaces fait avancer le programme de développement durable tant dans le domaine des améliorations sociales et culturelles, que dans ceux de la protection de l'environnement et de la croissance économique, et que la transformation urbaine durable offrait l'occasion de collaborer avec tout un éventail d'acteurs et de populations et, en particulier, avec ceux qui sont traditionnellement exclus.

5. Une délégation s'est félicitée de l'ampleur du programme et a suggéré qu'il était nécessaire de consolider le portefeuille de programmes d'ONU-Habitat. Elle a fait remarquer également que, bien que la démarche proactive d'ONU-Habitat soit louable, il importait, lorsque le Programme créait de nouveaux outils, de prendre pleinement en compte leur but et de voir dans quelle mesure les gouvernements nationaux ou les administrations municipales en avaient besoin. Elle a salué par ailleurs les mesures prises pour rassembler des activités du Programme et noté que deux programmes (Des quartiers et communautés vivants et inclusifs, et Villes intelligentes pour tous) devaient être intégrés dans les quatre sous-programmes.

6. Il a été dit qu'il était possible d'améliorer la qualité des indicateurs clés de performance dans l'ensemble du programme. Il a également été dit que l'évaluation de la performance se faisait au moyen de nombreux indicateurs de l'exécution des produits au lieu d'indicateurs d'impact. Par exemple, on avait tendance à indiquer le nombre de personnes ayant participé à un atelier de planification, ce qui, selon une délégation, ne faisait pas la preuve d'un changement concret sur le terrain. Tout en reconnaissant la difficulté, la délégation a dit espérer qu'ONU-Habitat puisse prendre d'autres mesures pour définir un ensemble d'indicateurs d'impact.

7. Des éclaircissements ont été demandés concernant le but des nouvelles plateformes et des nouveaux programmes, tels que la plateforme numérique mondiale appelée Plateforme du Programme pour les villes. À cet égard, une délégation a demandé de quelle manière le rétablissement du Programme d'indicateurs urbains aidait les villes à prendre de meilleures décisions ou à mettre en œuvre des interventions urbaines plus efficaces.

8. En ce qui concerne l'exécution du programme en 2021, des informations supplémentaires ont été demandées concernant les activités du Programme durant la pandémie. Une délégation s'est enquis de la mesure dans laquelle la gestion et l'analyse des risques avaient été prises en compte dans la planification du programme pour 2023.

9. Au titre de la stratégie et des facteurs externes pour 2023 et, plus particulièrement, en ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, il a été noté qu'ONU-Habitat continuerait d'œuvrer en étroite collaboration avec des organisations internationales et régionales et d'autres acteurs régionaux, tels que l'Organisation de coopération et de

développement économiques (politiques urbaines nationales), la Banque mondiale et l'Union européenne (cadres de relèvement urbain) ainsi que les banques régionales de développement (par. 15.14).

10. Des délégations se sont félicitées qu'ONU-Habitat ait prévu de continuer à mettre l'accent sur les partenariats avec les collectivités locales et leurs associations et les réseaux de villes, ainsi que sur les partenariats avec les organisations de terrain, les fondations, les institutions financières internationales, le secteur privé et les établissements d'enseignement supérieur afin d'appuyer l'action menée par les communes pour adapter au niveau local les objectifs de développement durable. On s'est également félicité de la poursuite de la collaboration mentionnée au paragraphe 15.15 concernant la coordination et la liaison interorganisations, à savoir qu'ONU-Habitat continuerait à collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU et à renforcer ses partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies, en s'appuyant sur la stratégie du système des Nations Unies en matière de développement urbain durable et sur les cadres de collaboration propres à chaque organisme. Il a été constaté avec reconnaissance qu'ONU-Habitat collaborerait également avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour renforcer l'intégration des questions relatives aux villes et des démarches à l'échelle du territoire dans les bilans communs de pays et la formulation de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

11. En ce qui concerne le principe consistant à ne laisser personne de côté, il a été noté avec satisfaction, comme énoncé au paragraphe 15.18, que pour veiller à la sécurité des femmes et à leur inclusion dans les villes, ONU-Habitat prenait en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, en exploitant son cadre de résultats stratégiques et sa politique et son plan d'action pour l'égalité des sexes. Des délégations ont exprimé leur soutien aux politiques foncières et en matière de logement tenant compte des questions de genre, qui amélioreraient la sécurité des droits fonciers de tous et toutes.

12. Des délégations ont accueilli avec satisfaction l'annonce selon laquelle ONU-Habitat continuerait à travailler avec ses partenaires, notamment avec l'Union mondiale des aveugles et World Enabled, pour inscrire l'inclusion du handicap dans ses activités relatives aux programmes, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap (par. 15.19). Elles se sont félicitées que le Programme prévoyait d'élaborer une évaluation complète de l'accessibilité et un plan d'action qui garantiraient l'inclusion du handicap dans l'ensemble des activités de l'organisation, mettraient en évidence les bonnes pratiques et recenseraient les principaux domaines nécessitant un renforcement des capacités et des ressources et une assistance techniques.

13. Une délégation s'est félicitée de l'action menée par ONU-Habitat durant la période considérée pour promouvoir des villes inclusives, résilientes et durables au Kenya ainsi que du lancement d'initiatives et de programmes. Par ailleurs, des informations ont été demandées sur la manière dont le Programme pourrait améliorer les opérations prévues dans son mandat.

14. Une délégation a demandé des précisions sur le rôle du Forum urbain mondial eu égard aux travaux d'ONU-Habitat, et sur la manière dont la onzième session du Forum, qui se tiendra à Katowice (Pologne), pourrait avoir une incidence sur les activités futures du Programme.

15. Sans négliger que les questions relatives aux parties du programme traitant des ressources ne relèvent pas du mandat du Comité, une délégation a demandé qu'un point soit fait sur la manière dont ONU-Habitat envisageait de résoudre sa situation

financière et des informations fournies sur les ressources extrabudgétaires pour 2023, notamment si le Programme envisagerait de réduire son utilisation des services contractuels et des services de conseil. La délégation s'est dite préoccupée quant à la durabilité des ressources pour ce qui était d'assurer l'exécution du mandat, les contributions volontaires représentant une part importante du financement.

Conclusions et recommandations

16. Le Comité a félicité ONU-Habitat d'avoir poursuivi la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance, l'application de la stratégie du système des Nations Unies en matière de développement urbain durable et la mobilisation des autres acteurs urbains pertinents, comme prescrit.

17. Le Comité a accueilli avec satisfaction le fait qu'ONU-Habitat ait poursuivi l'utilisation des programmes phares pour accélérer l'intégration de ses activités normatives et opérationnelles et accroître son impact.

18. Le Comité s'est félicité qu'ONU-Habitat continuait d'aider les États Membres à assurer le suivi, l'établissement de rapports et la mise en œuvre des engagements transformateurs inscrits dans le Nouveau Programme pour les villes, ce qui permettrait aux États Membres de renforcer leur résilience et de se relever de la pandémie de COVID-19 et de réaliser une transformation structurelle.

19. Le Comité a salué le travail qu'avait accompli ONU-Habitat en vue de continuer d'atténuer les effets de la COVID-19 dans les zones urbaines, notamment en aidant les villes à assurer la décongestion et la numérisation des marchés locaux, à améliorer l'hygiène et l'assainissement dans les taudis et à créer des moyens de subsistance.

20. Le Comité a noté avec satisfaction que, dans le cadre du plan-programme pour 2023, ONU-Habitat continuerait de favoriser l'avènement d'une urbanisation durable, de réduire la pauvreté et les inégalités dans le continuum urbain-rural, d'institutionnaliser l'inclusion sociale et de promouvoir des changements afin de transformer la vie dans les villes et les localités partout dans le monde.

21. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 12 (Établissement humains) du projet de budget-programme pour 2023.